

Exemple illustratif de reclassement

Cas d'un administrateur au 5^{ème} échelon de la 2^{ème} classe (INM = 545) avec une ancienneté de 22 mois à la date du 26 mars 2003.

A la date du 27 mars 2003, cet administrateur est « a priori » (hors bonification) reclassé à indice inchangé, soit au 3^{ème} échelon avec une ancienneté écrêtée à 1 an. La durée dans le 3^{ème} échelon étant de 1 an, il est en fait placé le même 27 mars 2003 dans le 4^{ème} échelon et doté d'une bonification d'ancienneté de 6 mois. Ainsi, cet agent devrait passer au 5^{ème} échelon le 27 septembre 2003, atteignant le niveau de rémunération correspondant à l'indice majoré 618 deux ans plus tôt qu'avec l'ancien statut.